

*DÉCISION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE  
DE LA BEAUCE-ETCHEMIN*

**DG 7914-09-2020 RAPPEL DE LA DISPONIBILITÉ AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 315 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule que le mandat des commissaires des commissions scolaires francophones prend fin dès le 8 février 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule qu'à compter du 9 février 2020 et jusqu'au 15 novembre 2020, le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires ;

**Sous les recommandations des membres du comité de coordination tenu le lundi 31 août 2020,** le directeur général, monsieur Normand Lessard, autorise :

**QUE** le rappel de la disponibilité de la personne dont le nom suit soit effectif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 :

**Personnel enseignant en formation professionnelle**

Monsieur René Hamel

Bois et matériaux

Centre de formation des Bâtisseurs  
(Sainte-Marie)

Copie certifiée conforme

Ce 14<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux mille vingt



Normand Lessard, directeur général



Marie-Eve Dutil, directrice par intérim  
Secrétariat général et services corporatifs